MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Information de Référence du Centre de Crise

Bureau des Services de Soutien et d'Implication pour l'Élève et la Famille ÉCOLES PUBLIQUES DU MONTGOMERY COUNTY Rockville, Maryland 20850

INSTRUCTIONS: Ce formulaire est utilisé par les employés de MCPS pour documenter les informations relatives au renvoi des élèves au Centre de Crise du Montgomery County. Ce formulaire doit être joint au formulaire MCPS 336-32, autorisation de communiquer/d'échanger des informations confidentielles et au formulaire MCPS 270-1, Résumé de la conférence des parents. Le Parent/ Tuteur Légal doit remettre ces formulaires en main propre au Centre de crise du Montgomery County, 1301 Piccard Drive, premier étage, Rockville, Maryland 20850, téléphone 240-777-4000. Conservez une copie pour vos dossiers.

PART I: À REMPLIR PAR LE PERSONNEL DE MCPS ET À ENVOYER AU CENTRE DE CRISE DU MONTGOMERY COUNTY Je réfère l'élève mentionné ci-dessous au Centre de Crise du Montgomery County. Ci-joint le formulaire MCPS 336-32, Autorisation de communication/d'échange d'informations confidentielles et le formulaire MCPS 270-1, Résumé de la Conférence des parents. ______ Date de naissance____/___/____ Numéro d'identification de l'élève______ Note____ Race/Ethnie Résumé des préoccupations: ☐ Menace suicidaire (inclure les déclarations faites) _____ ☐ Dysfonction comportementale (soyez spécifique) _____ ☐ Comportement suicidaire (soyez spécifique) _____ ☐ Comportement d'automutilation (soyez spécifique) _____ ☐ Menace d'homicide (inclure les déclarations faites) _____ ☐ Attaque physique (soyez spécifique, y compris la cible)_____ _____ 🗆 Intimidation (à propos de l'auteur) ☐ Intimidation (à propos de la victime)_____ ☐ Autre (soyez spécifique) Commentaires _____ ______École/Lieu _____ Fonction_____ Numéro de téléphone___-__ Numéro de fax___-_ E-mail_____ _/___/____ Signature, membre du personnel référent PARTIE II: À REMPLIR PAR LE PERSONNEL DU CENTRE DE CRISE ET À RETOURNER À L'ÉCOLE DE RÉFÉRENCE **Crisis Center Disposition and Recommended Action Steps:** 1. □ Student not currently at risk to self or others □ No follow-up needed ☐ Follow-up recommended Comments ☐ Inpatient hospitalization (voluntary) 2. Referred for outpatient treatment ______ Telephone Number____-___) (Specific referral: Name_____ ☐ Emergency Petition initiated by Crisis Center staff members ☐ Referred for partial hospitalization ☐ Other (be specific) _____ Comments _____ 3. Form 336-32, Authorization for Release/Exchange of Confidential Information (please attach). 4. MCPS staff should contact Crisis Center staff members for additional information. ☐ Yes ☐ No Crisis Center Therapist_ _____ Date___/___ Telephone Number: 240-777-4000 Fax: 240-777-4800 Crisis center scanned completed form and sent to referring MCPS staff member **DIFFUSION :** COPIE 1 et 2/L'original de ce formulaire doit être remis au Centre de crise (Crisis Center) et une copie est à remettre au parent pour archivage; COPIE 3/Fichier confidentiel du Directeur (à détruire après une année civile); COPIE 4/Google Drive du service Student

and Family Support and Engagement (https://forms.gle/9SnJosytUWXJuoNy6)

DEFINITIONS UNIFORMES

Violence autodirigée (VDS; analogue à un comportement d'automutilation)

Comportement autodirigé entraînant délibérément des blessures ou la possibilité de se blesser soi-même. Cela n'inclut pas les comportements tels que le parachutisme, le jeu, la toxicomanie, la consommation de tabac ou toute autre activité à risque, telle que la vitesse excessive dans les véhicules automobiles. Ce sont des comportements complexes, dont certains sont des facteurs de risque pour de SDV, mais qui sont définis comme des comportements qui, bien que susceptibles de mettre la vie en danger, ne sont pas reconnus par l'individu comme un comportement destiné à se détruire ou à se blesser. Ces comportements peuvent avoir une forte probabilité de blessures ou de décès, mais la blessure où le décès est habituellement considéré comme non intentionnel.

La violence autodirigée est classée dans les catégories suivantes :

- Non suicidaire (tel que défini ci-dessous), et
- Suicidaire (tel que défini ci-dessous).

Violence autodirigée non suicidaire

un comportement autodirigé qui entraîne délibérément des blessures ou un risque de blessure pour soi-même. Il n'y a aucune preuve, implicite ou explicite, d'intention suicidaire.

Implicite — Être sans doute ni réserve, implicite mais non directement exprimé; inhérent à la nature de quelque chose.

Explicite — Entièrement révélé ou exprimé sans imprécision, implication ni ambiguïté; ne laissant aucune question sur le sens ou l'intention.

Violence suicidaire autodirigée

un comportement autodirigé qui entraîne délibérément des blessures ou un risque de blessure pour soi-même. Il y a des preuves, implicites ou explicites, d'intention suicidaire.

Violence autodirigée indéterminée

un comportement autodirigé qui entraîne délibérément des blessures ou un risque de blessure pour soi-même. L'intention suicidaire n'est pas claire sur la base des preuves disponibles.

L'intention suicidaire

Il y a des preuves (explicites et/ou implicites) qu'au moment de la blessure, l'individu avait l'intention de se suicider ou souhaitait mourir et qu'il avait compris les conséquences probables de ses actes. Un exemple clair de menace de suicide est d'un adolescent qui tient une arme contre la tempe ou menace d'ingérer une poignée de pilules. Des exemples de menaces de suicide verbales comprennent des déclarations telles que: «Je veux mettre fin à cette souffrance,», «je serais mieux mort,», «Le monde serait un meilleur endroit sans moi,», ou «Je ne manquerais à personne si j'étais parti.»

Tentative de suicide

Un comportement autodirigé non fatal potentiellement préjudiciable avec une intention de mourir du fait de ce comportement. Une tentative de suicide peut entraîner ou non des blessures.

Violence autodirigée interrompue - par soi-même ou par un autre

Par un autre — Une personne entreprend des démarches pour se blesser, mais une autre personne l'arrête avant sa blessure mortelle. L'interruption peut survenir à n'importe quel moment de l'acte, par exemple après la pensée initiale ou après l'apparition du comportement.

Par soi-même (dans d'autres documents, vous pouvez qualifier de comportement suicidaire « avorté ») — Une personne entreprend des démarches pour se blesser, mais est arrêtée par elle-même avant la blessure mortelle.

Autres comportements suicidaires, y compris les actes préparatoires

Actes ou préparations en vue d'une tentative de suicide, mais avant que le potentiel de préjudice ait commencé. Cela peut inclure autre chose que la verbalisation ou la pensée, comme l'assemblage d'une méthode (p. ex., l'achat d'une arme à feu, la collecte de pilules) ou la préparation d'une mort par suicide (p. ex., écrire une note de suicide, donner des choses).

Suicide

Mort causée par un comportement préjudiciable autodirigé avec l'intention de mourir du fait de ce comportement.

Plan Suicidal

Une pensée concernant une action auto-initiée qui facilite un comportement autodestructeur ou une tentative de suicide, inclut souvent une manière organisée de s'engager dans un comportement suicidaire comme une description d'une période et d'une méthode.

(De Crosby, A. E., Ortega, L., Melanson, C. Surveillance de la Violence Autodirigée: Définitions Uniformes et éléments de données recommandés. Atlanta (GA): Centres de Contrôle et de Prévention des Maladies, Centre National de Prévention et de Contrôle des Blessures; 2011.)